



PREMIÈRES RENCONTRES RÉGIONALES

des organisateurs de manifestations littéraires en
Bourgogne-Franche-Comté



13 novembre 2025



Ma Région | avancer, partager

bourgognefranchecomte.fr



Festivals et manifestations culturelles

Contexte :

En 2025 l'aide aux festivals concerne **126 manifestations** pour un budget total de **1 810 300 €**

L'aide est centrée sur 3 esthétiques distinctes :

- **Le Spectacle Vivant** (musique, arts de la rue, théâtre, cirque, conte, jeune public...)
- **Le Cinéma**
- **Le Livre**

Le Spectacle Vivant est très majoritaire :

- 74 % des manifestations et 80,56 % du budget
- Au sein du Spectacle Vivant, c'est **la musique** qui arrive largement en tête avec des manifestations très diverses consacrées aux musiques actuelles, jazz, classique, baroque, musiques traditionnelles...



Focus sur les manifestations littéraires

LE LIVRE :

- **17 manifestations** : 13,5 % des festivals aidés (comparable au cinéma)
- Un montant total de **140 700 €** : 7,8 % du budget
- Une subvention moyenne de **8 276 €**
- Des aides qui vont de 2 000 € à 50 000 €
- Des budgets qui vont de 15 000 € à 590 000 € (budget moyen : 94 400 €)
- Une manifestation de dimension nationale : « Livres dans la Boucle - Besançon »
- Une grande diversité : salons du livre, rencontres littéraires, Bande Dessinée, littérature jeunesse, manifestations thématiques (littérature étrangère, littérature féminine, vin et culture régionale, sciences sociales - philosophie)
- Une répartition géographique relativement équilibrée (absence de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort)
- Une répartition dans le temps très équilibrée (chaque mois de l'année, hors janvier)



Règlement d'intervention

Pour être éligible à l'aide régionale une manifestation doit répondre à un certain nombre de critères :

- Durée minimale de 2 jours
- Budget prévisionnel et réalisé (N-1) supérieur ou égal à 10 000 €
- Anchorage territorial avéré via une pluralité de financements acquis (commune, intercommunalité, département, Etat)
- Accueil d'auteurs régionaux, de libraires et éditeurs indépendants régionaux
- Fréquentation significative
- Organisation de rencontres, débats, tables rondes, spectacles
- Développement de partenariats avec les structures culturelles locales : médiathèques, bibliothèques, librairies...
- Proposition d'actions dédiées aux scolaires et au titre de l'EAC



Règlement d'Intervention

A ces critères s'ajoute la prise en compte de certains axes prioritaires de la politique culturelle régionale :

- Prise en compte des enjeux de l'égalité Femmes-Hommes et de la lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel (VHSS)
- Une attention particulière aux territoires isolés, éloignés de l'offre culturelle
- Un accueil privilégié et des actions en direction des publics empêchés
- La prise en compte des enjeux de l'éco-citoyenneté et du développement durable

En résumé une multitude de critères sont pris en compte : quantitatifs et qualitatifs.

Ce qui est déterminant dans le choix :

- la part d'auteurs, d'éditeurs et de libraires régionaux
- Le rayonnement régional



Caractéristiques des manifestations littéraires

- Manifestations organisées majoritairement par des associations, mais présence significative des collectivités (communes et communautés de communes) parmi les porteurs de projets
- Stabilité des manifestations
- Ancienneté importante : moyenne d'âge = 19 ans (de 5 à 42 ans)
- Une relative solidité si on les compare aux manifestations du Spectacle Vivant soumises aux aléas climatiques, à l'explosion des budgets artistiques et de sécurité.
- A relativiser : recettes inférieures (gratuité) et plus grande dépendance vis-à-vis des subventions des collectivités et de l'Etat
- Un certain renouvellement avec 2 manifestations récentes intégrées dans le dispositif en 2023 et 2024

